

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON
DU 10 MARS 2005

Etaient présents : M. ARMAND Christian, Maire, Président.
Mrs. MOUTTON, PERAY, COLLET Adjoints,
Mmes BLANC, LEANDRE, LEMAITRE (arrivée à 20 H 10), ROLLI,
Mrs CARETTI (arrivé à 20 H 08), COLLOMBET, GIGI, GIROD, LEVRIER, RABILLER.,

Absents excusés : Mrs DAVIS, (pouvoir à M. Collombet), M. MARTINEK (pouvoir à Mme Rolli),
ZAMORA (pouvoir à M. Collet),

Ouverture de la séance à 20h.

1 Mme Léandre est élue secrétaire de séance à l'unanimité

2 Approbation des Comptes-rendus du CM des 26 janvier et 10 Février 2005.

Réunion du 26 janvier : approuvé à l'unanimité des présents.

Réunion du 10 février : Remarque de Mme Lemaître concernant le Centre de Loisirs, à rajouter :

- Mme Lemaître demande une permanence téléphonique une demi-journée par semaine au secrétariat de Mairie.
- Mme Lemaître demande que l'on n'applique pas le tarif du mercredi aux vacances scolaires (refusé par les membres du conseil municipal).

3. DELIBERATIONS :

3.1. DELIBERATION POUR LA PROLONGATION DE LA CONCERTATION DE LA ZAC

Monsieur Le Maire expose que par délibération du 6 mars 2003 le Conseil Municipal avait défini les objectifs poursuivis dans le cadre du projet d'aménagement du centre village, et décidé de lancer la phase de concertation sur ledit projet.

Par ailleurs, lors de cette même délibération, Monsieur le Maire rappelle que les modalités de cette concertation avaient été définies par le Conseil Municipal, à savoir :

- l'ouverture de la concertation à compter du 15 mars 2003, et ce tout au long des études ;
- une information par voie de presse dans un journal local et dans le bulletin municipal ;
- un affichage en mairie d'un communiqué annonçant la concertation pendant la durée de celle-ci ;
- la mise à disposition d'un dossier de concertation comprenant, outre les études au fur et à mesure de leur élaboration, un registre de recueil des observations du public pendant la durée de la concertation, celui-ci pouvant être consulté en mairie aux heures habituelles d'ouverture ;
- l'organisation d'une réunion publique dont la date sera communiquée par voie de presse, qui s'est tenue le 16 décembre 2004.

Enfin, Monsieur le Maire précise que lors de la réunion publique du 16 décembre 2004, il avait été annoncé que la période de concertation serait clôturée le 31 janvier 2005.

Toutefois, ayant constaté que la modalité de concertation concernant une information par voie de presse n'a pas été respectée, il convient de pallier à cette omission afin de respecter toutes les modalités de concertation définies par le Conseil Municipal.

A cet effet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prolonger la période de concertation. Par ailleurs, cette prolongation de la concertation permettra de préciser certains éléments du projet en tenant compte des remarques et observations émises lors de la réunion publique et exposées sur le registre de recueil des observations du public déposé en Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

VU, la délibération du 6 mars 2003 définissant les objectifs poursuivis dans le cadre du projet d'aménagement du centre village et définissant les modalités de la concertation,

VU, le constat du non-respect de l'une des modalités de concertation ainsi définies,

VU, la nécessité de préciser certains éléments du projet d'aménagement,

1) qu'il convient effectivement de prolonger la période de concertation sur une durée suffisante afin de respecter les modalités définies par délibération du 6 mars 2003, et notamment :

- une information par voie de presse dans un journal local et dans le bulletin municipal ;
- un affichage en mairie d'un communiqué annonçant le prolongement de la concertation ;
- la mise à disposition d'un dossier de concertation comprenant, outre les études au fur et à mesure de leur élaboration, un registre de recueil des observations du public, celui-ci pouvant être consulté en mairie aux heures habituelles d'ouverture ;

2) qu'il devra être organisé une nouvelle réunion publique dont la date sera communiquée par voie de presse,

3) que la concertation ne sera clôturée qu'après respect de l'ensemble des modalités définies aux points 1 et 2 ci-avant mentionnés. Au terme de cette concertation, le Conseil Municipal délibèrera sur la création de la Z.A.C. après présentation par le Maire du bilan de la concertation.

M. Collombet demande s'il n'est pas préférable de fixer une date de fin de concertation, M. le Maire lui répond que pour ne pas répéter les erreurs passées et pour ne pas se retrouver « pris » par une date butoir il est préférable de ne pas fixer de date de fin de concertation.

Accepté à l'unanimité.

3.2 RECONDUCTION DE LA LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'en raison :

- du remboursement différé par la recette des impôts de la TVA sur les travaux de l'auberge,
- du règlement du solde des acquisitions foncières pour le collège (prévu en août),
- du versement des subventions qui ne s'effectue qu'à l'achèvement des diverses opérations,
- du décalage entre les dépenses, les subventions, et les recettes (dotations de l'état, TLE etc.), qui s'échelonnent tout au long de l'année, et dont la majorité est versée en fin d'exercice,

il est opportun de recourir à la reconduction de la ligne de trésorerie d'un montant maximum de 500 000 euros.

Cette ligne de trésorerie ne procure aucune ressource budgétaire. Les mouvements sont comptabilisés en classe 5 « comptes financiers ».

Après avoir pris connaissance du projet de contrat d'une ligne de trésorerie établi par la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes Lyon.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- DECIDE en raison des divers motifs exposés par M. le Maire de reconduire auprès de la Caisse d'Epargne, une ligne de trésorerie de 500 000 € à taux variable sur index T4M (Taux Moyen mensuel du Marché Monétaire) majoré de 0.15 % , d'une durée de 12 mois.

- AUTORISE M. le Maire à signer le projet de contrat à intervenir dont le texte est annexé à la présente délibération.

Accepté à l'unanimité.

3.3 ACQUISITION DU TERRAIN APPARTENANT A M. VUAILLET POUR COLLEGE.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la construction d'un collège sur Péron, il y aurait lieu de prévoir l'acquisition de terrain appartenant à M. VUAILLET Amédée.

- LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,
- DECIDE d'acquérir le terrain suivant appartenant à M. Vuaillet :
Lieu dit Champ Fontaine section F n° 291 de 29a 67ca au prix de 13,50 € le m² indemnité de réemploi comprise, soit un total de 40 054,50 €
 - AUTORISE M. le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint à signer le compromis et l'acte de vente à intervenir.
 - DIT que la dépense est prévue au budget 2005.

Accepté à l'unanimité.

4.POINTS DIVERS

4.1 Centre de loisirs

Une fréquentation journalière moyenne de 6-7 enfants a été relevée au Centre de Loisirs sauf les mercredis où la fréquentation est nettement moindre.

Mme Lemaître demande qu'un mot soit mis dans le carnet scolaire pour le futur programme des activités proposées et pour rappeler aux parents que si le Centre n'arrive pas aux estimations minimum de fréquentation sa pérennité sera discutée au Conseil Municipal de Juillet.

4.2. Aménagement du point vert de Feigères

L'engorgement du fossé et à une arrivée d'eaux pluviales à l'arrière nuit à l'accès des containers ; de plus, la bouche de gaz a été arrachée lors du déneigement . Le conseil approuve les propositions suivantes:

- 1- Réinstaller la bouche de gaz (problème de sécurité; voir avec GDF).
- 2- Tuber le fossé à l'arrière des containers.
- 3- Refaire le fossé le long de la parcelle B577 (voir propriétaire)
- 4- Installer les containers sur une plate-forme bétonnée.
- 5- Bitumer le carrefour afin de faciliter l'accès aux containers et le déneigement sans arracher la bouche de gaz.

4.3. Aménagement par SEMCODA du bâtiment communal de Logras

Les travaux n'avancent pas

M. Peray signale que le changement de chaudière serait à régler par la Mairie. M. le Maire prendra contact avec la Semcoda pour voir ce problème.

4.4. Collège

Des sondages de terrain vont être effectués le 16 mars.

4.5. Assainissement de Greny

Suite à la demande de la CCPG pour l'acquisition de la parcelle D 383 en vue de la création d'une station d'épuration macrophyte le conseil municipal décide à la majorité de vendre ce terrain à l'Euro symbolique (14 voix pour la cession à l'Euro Symbolique, et 3 voix pour une vente normale (Mme Lemaître + M Collombet et 1 pouvoir).

4.6. SCI DE CHANVIERES

Le prix d'adjudication du 1^{er} mars est de 406 000 € il y a possibilité de surenchère par un Avocat jusqu'au 11 mars.

4.7. C.I.S.P.D (Centre Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance).

Réunion du 2 mars 2005 à Péron.

Notre commune est dans le groupe territorial Sud correspondant au secteur de brigade de St Genis Pouilly.

Buts du C.I.S.P.D.

- 1- Interventions sur le terrain par 3 éducateurs de rues actuellement en activité. M. PAOLI déplore leur manque de présence sur le terrain.

- 2- Accueil des gens du voyage
- 3- Mise en œuvre des 20 fiches actions du CLS

Les groupes territoriaux auront 3 à 4 réunions annuelles pour coordonner les actions. La mise en place du schéma départemental des aires d'accueil des gens du voyage est commencée. Lorsqu'il sera terminé, la loi SARKOSY s'appliquera et nous n'aurons plus besoin de passer par le référé pour faire évacuer les véhicules des terrains occupés illégalement.

Problème des vols, cambriolages, incivilités : notre référant est à la gendarmerie de St GENIS. Le responsable de brigade nous informe qu'il manque 4 personnes pour compléter ses effectifs.

En 2004, les gardes à vue avec comparution immédiate ont augmenté de 50%

5 COMPTES-RENDUS

5.1.Commissions communales et réunions maire et adjoints :

5.1.1. - Permis de construire (M.Peray)

Présentation des demandes vues par la commission :

- **Réunion du 21 février 2005.**

DECLARATION DE TRAVAUX

- M. PIETRO-PAOLO, DT pour la pose de deux velux, avis favorable
- SCI LE LEMAN, DT pour la pose d'une clôture, avis favorable
- M. SIGONNEY, DT pour la création d'une fenêtre, manque pièces
- M. PERARD, DT pour construction d'un mur de soutènement, avis défavorable.

PERMIS DE CONSTRUIRE

- SCI CAROLINE, PC pour un appartement à la ZA Pré-Munny, avis favorable.
- M. PERARD, PC pour une villa, avis défavorable.

5.1.2.Relation Ecoles

Compte rendu de la réunion du conseil d'école du 03 mars par M. Collet.

Les effectifs pour la création d'une classe sont atteints. L'académie ne garantit pas l'ouverture de celle-ci. Action conjointe du Conseil d'Ecole, de la mairie et du corps enseignant pour faire pression auprès de l'inspecteur. La mairie prend acte pour prévoir cette ouverture : matériel et mobilier.

5.1.3. Voirie

Compte rendu des réunions des 15 et 28 février, concernant le raccordement du rond-point du Martinet au futur collège.

La société « Réseau Ferré de France » confirme qu'elle n'autorisera pas un nouveau passage à niveau, mais devra préciser si elle accepte soit :

- un élargissement du passage à niveau existant,
- ou la création d'un nouveau passage avec fermeture de l'ancien.

La pré-étude demandée à la DDE laisse apparaître qu'il n'est pas possible de faire cette future route entre le centre de Voirie et le prochain agrandissement de l'école.

5.1.4. Association

Compte rendu de la réunion du 23 février avec le comité des fêtes, le sou des écoles et la chasse.

La Chasse s'installera dans le garage du bâtiment des sociétés, le sou des écoles et le comité des fêtes s'installeront après le 1^{er} juin dans l'ancienne porcherie.

5.2.Commissions intercommunales :

5.2.1. Scot groupe "Pays" : habitat logements, urbanisme.

Compte rendu de la réunion du 2 mars par M. Armand : Prévisions pour Pré-PADD :

- Espace Nord : « la ville à la campagne »
*266 logements par an, taux d'augmentation 2,73% par an.
- Espace Centre : « la nature en ville »
*164 logements par an, taux d'augmentation 1,40% par an –
- Espace Sud : « la ruralité maîtrisée » : Péron est dans cet espace de vie.

*122 logements par an-taux d'augmentation 3,50% par an.

- Espace Valserine « la nature authentique »

*21 logements par an, taux d'augmentation 1,20% par an.

5.2.2 Eau et Assainissement

Compte-rendu de la réunion du 9 février par M. Rabiller.

5.2.3. Office de tourisme : stations vertes

Compte rendu de la réunion du 23 février par M. Collombet : Pougny souhaite réaliser un plan d'eau. Voir si cette réalisation peut se faire par l'intermédiaire d'un syndicat intercommunal.

6. COURRIER

- remerciements pour subvention par l'association de la Bibliothèque.

7. DIVERS

7.1. La commission bâtiments devra étudier l'extension du columbarium.

7.2 Mme Lemaître signale des nids de poule sur la route en bas de la rue de Bruel.

M. le Maire précise qu'un tour de la commune sera fait à la fin de l'hiver, pour inventorier les travaux d'entretien de la voirie à effectuer.

Mme Lemaître demande aussi de reprendre la clôture de l'aire de jeux de Logras.

SEANCE LEVEE A 22 H.